

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/  
Pagination continue
- Includes index(es)/  
Comprend un (des) index
- Title on header taken from:/  
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/  
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison
- Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LE MESSAGER  
DE  
SAINTE ANNE

---

BULLETIN MENSUEL DU PÈLERINAGE

DE

SAINTE-ANNE DE LA POINTE-AU-PÈRE.

---

---

PROPRIÉTAIRE : — M. l'abbé Bolduc, curé de Sainte Anne,

---

---

Vol. 2. Rimouski, Mars, 1884. No 11.

---

---

AVANTAGES.

Tous ceux qui s'abonnent au Messager de Sainte Anne ont part à deux messes par semaine qui sont dites à leur intention. Il se dit de plus une messe par mois pour les défunts que les abonnés ont l'intention de recommander.

---

AVIS.

---

Nous prions nos abonnés retardataires de vouloir bien payer leur abonnement aussitôt que possible.

Le prix de l'abonnement est si minime que nous ne saurions, sans l'obole de chacun, faire face aux dépenses que nécessite le soutien de notre œuvre. Allons, une petite offrande à sainte Anne,

LETTRE ENCYCLIQUE DE N. T. S. P. LÉON XIII.

PAPE PAR LA PROVIDENCE DIVINE.

*Aux Evêques de France.*

---

La très noble nation française, par de nombreuses et grandes œuvres accomplies, soit dans la paix, soit dans la guerre, a rendu, entre toutes, à l'Eglise catholique d'éminents services, dont le souvenir reconnaissant ne périra point, et dont la gloire ne se flétrira pas. Devenue chrétienne de bonne heure, à la suite de son roi Clovis elle reçut, comme un glorieux témoignage et en même temps comme une récompense de sa foi et de sa piété, le titre de *filie aînée de l'Eglise*.

Depuis cette époque, vos ancêtres, Vénérables Frères, se montrèrent souvent les auxiliaires de la divine Providence elle-même pour les grandes et salutaires entreprises. Ils firent particulièrement éclater leur mérite en prenant la défense, dans le monde entier, de la religion catholique, en propageant la foi chrétienne parmi les nations barbares, en délivrant et en protégeant les Lieux-Saints de la Palestine, de telle sorte que l'on a pu dire proverbialement avec raison : *Gesta Dei per Francos*. Il en résulta que, se dévouant avec fidélité au service de la religion catholique, ils méritèrent de partager d'une certaine façon les gloires de l'Eglise et fondèrent de nombreuses institutions publiques et privées, ou se manifesta la vertu puissante de la religion: de la bienfaisance, de la magnanimité.

Les Pontifes romains, Nos prédécesseurs, eurent toujours en très haute estime ces mérites de vos aïeux, et, pour témoigner combien ils leur étaient agréables, ils voulurent plus d'une fois décerner des éloges à la nation française. Ceux que Innocent III et

Grégoire IX, ces grandes lumières de l'Eglise, adressèrent à vos ancêtres sont assurément des plus glorieux.

Le premier, dans une lettre adressée à l'Archevêque de Rheims, disait : *" Nous avons pour le royaume de France une amitié particulière ; parceque plus que tous les royaumes de la terre, il a été de tout temps attentif et dévoué au Siège Apostolique et à Nous. "*

Le second, dans sa lettre à Saint Louis, affirmait que dans le royaume de France, *" tout aucun malheur n'a pu ébranler le dévouement à Dieu et à l'Eglise, jamais n'a péri la liberté ecclésiastique, jamais la foi chrétienne n'a perdu sa vigueur. Pour conserver ces biens les rois et les peuples de ce pays n'ont même pas hésité à verser leur sang et à s'exposer aux derniers périls. "*

Dieu, le créateur de toute choses, qui donne même sur la terre aux peuples la récompense de leurs vertus et de leurs actes méritoires, en a tenu compte en conférant à la France tous les éléments d'une grande prospérité, les gloires militaires, les bienfaits de la paix, l'honneur du nom et une puissance prééminente. Et si parfois la France, s'oubliant soi-même et se refusant à la mission qui lui avait été donnée par Dieu, a voulu se mettre en conflit avec l'Eglise, il est arrivé, par un effet particulier de la grâce divine, qu'elle n'est pas demeurée dans l'égarement ni pour longtemps ni en totalité.

Plût au Ciel qu'elle eût pu traverser intacte les événements funestes pour la religion et pour la société qu'ont vu s'accomplir les temps plus rapprochés de nos jours. Mais depuis que des esprits imbus du venin des erreurs modernes ont commencé à rejeter, dans la passion d'une liberté illimitée, l'autorité de l'Eglise, l'évolution a suivi avec rapidité la pente fatale. Car depuis que le venin mortel de fausses doctrines a fait sentir son action sur les mœurs, la société

humaine s'est engagée peu à peu, dans une voie qui paraît indiquer la tendance à abandonner complètement les lois de la religion chrétienne.

• Au progrès, en France, de ces tendances funestes, ont contribué beaucoup, au siècle dernier, les prétendues philosophes qui se sont mis à attaquer les fondements de la vérité chrétienne et qui ont encore plus la passion d'une liberté immodérée. Leurs efforts ont été continués par ceux qui, par haine implacable de la religion, se sont unis en associations abominables et qui cherchent avec une ardeur qui s'accroît tous les jours à opprimer l'Eglise catholique. Vous, Vénérables Frères, pouvez juger mieux que personne si cette ardeur impie n'est pas plus intense en France que nulle autre part.

C'est pourquoi l'amour paternel avec lequel Nous embrassons tous les peuples et qui Nous a déterminé à rappeler, en temps opportun et par des lettres adressées aux évêques, les peuples d'Irlande, d'Espagne et d'Italie, au sentiment de leurs devoirs, Nous oblige maintenant de faire de la France l'objet de Notre sollicitude.

Les entreprises criminelles dont Nous venons de parler ne menacent pas, en effet, uniquement la religion, mais sont également funestes à l'Etat. Il est impossible que la prospérité de la société continue quand la vertu de la religion a disparu. Là où l'homme cesse de craindre Dieu, il manque la base principale de la justice sans laquelle, même d'après l'avis des philosophes païens, il n'est point possible de gouverner la société.

L'autorité des princes ne sera pas suffisamment respectée et les lois n'auront plus la force nécessaire. Le calcul de l'intérêt l'emportera partout sur le sentiment de l'honnêteté; l'intégrité des droits sera menacée, la crainte du châtement étant une mauvaise

garantis de l'accomplissement du devoir, ceux qui commandent seront facilement portés à excéder les limites de leur pouvoir, et ceux qui obéissent entraînés à la sédition et à la révolte.

En outre, comme il n'est rien de bon, dans la nature, qui ne vienne de la bonté divine et ne doive lui être rapporté, toute société humaine qui fait ce qui dépend d'elle pour exclure Dieu de ses lois et de sa constitution répudie le secours de la bienfaisante assistance d'en Haut et mérite ainsi que la protection céleste lui soit retirée. C'est pourquoi, si forte et si riche que paraisse cette société, cependant elle porte en elle-même, au fond de ses entrailles, des germes de mort, et elle ne peut nourrir l'espoir d'une longue durée. De telle sorte que pour les nations chrétiennes, de même que pour les individus, il n'est pas moins conforme à leur intérêt de se soumettre aux règles tracées par Dieu que périlleux de s'en écarter, et il leur arrive le plus souvent que, tant qu'elles restent fidèles à Dieu et à l'Église, elles jouissent comme naturellement de la prospérité, tandis que leurs défections sont pour elles une cause de malheur. L'histoire permet de se rendre compte de ces alternatives, et Nous pourrions en citer des exemples récents dans votre pays même si Nous prenions le temps de rappeler ce que vit une époque antérieure, lorsque l'impiété des fautes ébranla la France jusque dans ses fondements, ruinant du même coup et la religion et l'État.

Au contraire, ces causes certaines de ruine de l'État sont facilement conjurées si les préceptes de la religion catholique sont observés dans la constitution et le gouvernement tant de la famille que de la société. Ces préceptes, en effet, assurent et le maintien de l'ordre et le salut de l'État.

En ce qui touche d'abord la famille, il est de la

dernière importance que, dès le berceau, l'enfant reçoive une solide instruction religieuse, et que les enseignements divers qui doivent les préparer à la vie ne soient jamais séparés de celui de la religion. Disjoindre ces enseignements c'est vouloir que l'enfance soit neutre à l'égard des devoirs envers Dieu : système d'éducation faux en soi, et surtout funeste quand il s'agit d'enfants en bas âge, car il ouvre la voie à l'athéisme et la ferme à la religion.

Il faut donc que les parents chrétiens veillent avec le soin le plus extrême à ce que leurs enfants, dès qu'ils sont à même de comprendre, reçoivent l'instruction religieuse, et à ce que rien, dans les écoles ne puisse porter atteinte à leur foi et à leurs mœurs. La loi divine et la loi naturelle enjoignent aux parents cette vigilance; et ils ne sauraient, pour aucun motif, être affranchis de ce devoir. L'Eglise, qui garde et défend l'intégrité de la foi, l'Eglise, qui, en vertu de l'autorité qu'elle tient de Dieu, son fondateur, doit appeler aux bienfaits de la civilisation chrétienne toutes les nations et qui, par suite, doit attentivement surveiller l'instruction et l'éducation des enfants qui sont placés par le baptême sous sa puissance, a toujours formellement condamné les écoles appelées *mixtes* ou *neutres* : elle a maintes et maintes fois averti les parents d'avoir à demeurer, sur ce point essentiel, toujours vigilants. En obéissant en cela à l'Eglise, on obéit en même temps à l'utilité sociale, on pourvoit excellemment à l'intérêt commun. En effet, ceux qui n'ont point reçu, dans le premier âge, l'influence de la religion grandissent sans avoir aucune notion des plus hautes vérités, qui peuvent seules entretenir dans l'homme l'amour de la vertu et réprimer les passions mauvaises. Telles sont les notions d'un Dieu créateur, d'un Dieu juge et vengeur, des récompenses et des peines de l'autre vie, des secours célestes que Jésus-Christ nous offre pour rem-

plir consciencieusement et saintement nos devoirs. Sans cet enseignement, toute culture des intelligences sera malsaine. Des jeunes gens affranchis de la crainte de Dieu ne pourront supporter aucune des règles d'où dépend l'honnêteté de la vie ; ne sachant rien refuser à leurs passions, ils seront entraînés à jeter le trouble dans l'État.

Nous avons à considérer maintenant toutes ces choses, très salutaires et très vraies, qui sont relatives à la société civile et à l'échange réciproque des droits et des devoirs entre la puissance spirituelle et le pouvoir politique.

En effet, de même qu'il y a sur terre deux grandes sociétés, l'une, la société civile, dont le but prochain est de procurer au genre humain les biens temporels et terrestres ; l'autre, la société religieuse, dont le but est de conduire les hommes à cette félicité véritable, céleste et éternelle, pour laquelle nous sommes créés, ainsi il existe deux puissances, toutes deux obéissant à la loi éternelle et naturelle, et, dans les choses qui sont contenues dans l'ordre et dans l'obéissance propre de chacune d'elles, ne prenant conseil que d'elles-mêmes.

Mais toutes les fois qu'il faut constituer quelque chose d'une nature telle que chacune des deux puissances peut, à bon droit, par des causes diverses et d'une manière différente, prétendre intervenir, l'accord des deux puissances est nécessaire et favorable au bien public. Si cet accord est rompu, la condition des choses sera nécessairement douteuse et instable, et, par suite, il ne pourra exister de tranquillité ni pour l'Église, ni pour la société civile.

A lors donc qu'il a été établi publiquement des conventions précises entre la puissance spirituelle et la puissance civile, s'il importe surtout à la justice que la concorde demeure entière, cela importe égale-

ment au bien public ; car de même qu'il existe de mutuels devoirs de l'une envers l'autre puissance, ainsi chacune en reçoit et en retire tour à tour un avantage utile et certain.

En France, au commencement de ce siècle, peu après que les grands troubles civils et les terreurs se furent apaisées, les chefs même du gouvernement comprirent qu'il n'y avait pas de meilleur moyen de relever une nation accablée sous tant de ruines que de rétablir la religion catholique.

Pie VII, Notre prédécesseur, prévoyant dans sa sagesse les futurs bienfaits de cette œuvre, répondit avec empressement au désir du premier Consul et fit preuve d'une bonne volonté et d'une indulgence qui allèrent aussi loin que le devoir le permit.

En réglant les points principaux de cet accord, il en posa les fondements et traça un chemin sûr et approprié aux circonstances pour mener peu à peu à la restauration et au rétablissement des institutions religieuses

En ce temps-là, effectivement, et plus tard, plusieurs choses qui importaient à la sécurité et l'honneur de l'Eglise furent réglées avec un jugement prévoyant. De là résultèrent des avantages considérables, d'autant plus précieux que tous les intérêts religieux avaient été auparavant bouleversés et ruinés. Grâce aux honneurs publics rendus à la religion, les institutions chrétiennes reprirent vie ouvertement ; mais c'est aussi une chose admirable de voir combien, par ce fait, refleurit la prospérité des intérêts civils.

En effet, la nation, à peine sortie des plus violentes tempêtes, réclamait de la façon la plus véhémentement les garanties fondamentales de la tranquillité et de l'ordre public ; or, ce qu'elle réclamait, elle sentit que la religion catholique le lui apportait très heureusement, de telle sorte qu'il fut manifeste que

le dessein de rétablir la concorde entre l'Eglise et l'Etat était bien le dessein d'un homme d'Etat clair voyant et soucieux du bien public.

C'est pourquoi, si d'autres raisons manquaient, les mêmes motifs qui alors poussèrent à entreprendre cette pacification devrait aujourd'hui pousser à le conserver. Car c'est une pensée déraisonnable et pleine de périls au milieu des passions excitées de toutes parts pour les nouveautés dangereuses, en présence d'une si grande incertitude de l'avenir, de jeter de nouvelles semences de discordes entre l'une et l'autre puissance, et, par des obstacles interposés, d'empêcher ou de retarder l'action bienfaisante de l'Eglise.

Et cependant Nous voyons, non sans inquiétude et sans douleur, des périls de ce genre surgir à l'heure présente; car certaines choses en opposition avec le bon état de l'Eglise ont été faites ou se font, après que des esprits hostiles ont eu excité la défiance et la haine contre les institutions catholiques et se sont plu à les représenter comme ennemis de l'Etat. Nos inquiétudes et Nos soucis ne sont pas moins vivement provoqués par les desseins de ceux qui dans le but de séparer les intérêts de l'Eglise et de l'Etat, voudraient rompre plus ou moins promptement le pacte salutaire conclu avec le Siège Apostolique.

Dans ces conjonctures, Nous n'avons rien négligé de ce que les temps semblaient demander. Nous avons donné l'ordre à Notre Nonce apostolique, chaque fois qu'il nous a paru nécessaire, d'adresser des représentations, que ceux qui régissent l'Etat ont déclaré recevoir avec un esprit disposé à tout ce qui serait juste.

D'autre part, lorsque fut portée la loi qui supprimait les Congrégations religieuses, Nous fîmes connaître, Nos sentiments dans une lettre adressée à Notre cher Fils, le cardinal de la S. E. R. archevêque

de Paris. De même, dans une lettre du mois de juin de l'année dernière, adressée au Président de la République, Nous Nous sommes plaint d'autres actes qui sont nuisibles au salut des âmes et qui blessent les droits de l'Eglise. Nous avons agi de la sorte parce que la sainteté et la grandeur de Notre charge apostolique le demandaient et que Nous désirons vivement que les Français conservent avec une pieuse et inviolable fidélité la religion qu'ils ont reçue de leurs ancêtres et de leurs pères. De la même façon, avec la même fermeté et la même constance, Nous ne cessons jamais de défendre les intérêts catholiques de la France.

Dans l'accomplissement de ce juste et rigoureux devoir, vous avez tous été, Vénérables Frères, nos vaillants auxiliaires. En effet, réduits à déplorer le sort des Congrégations religieuses, vous avez fait néanmoins tout ce qui vous était possible pour ne pas laisser sans défense ceux qui n'avaient pas moins bien mérité de la société civile que de l'Eglise. A l'heure présente, autant que le permettent les lois, vous appliquez vos plus grandes sollicitudes et vos pensées à procurer à la jeunesse les facilités nombreuses de bonne éducation, et vous ne manquez pas de montrer combien les desseins que certains hommes nourrissent contre l'Eglise seraient pernicieux à l'Etat lui-même.

C'est pourquoi personne n'aura le droit de vous accuser de céder à des considérations humaines, ou de faire la guerre à l'ordre de choses établi ; car, lorsqu'il s'agit de l'honneur de Dieu, lorsque le salut des âmes est mis en péril, le devoir de votre charge est de prendre la protection et la défense de toutes ces choses.

Continuez donc avec prudence et fermeté à remplir votre ministère épiscopal : à enseigner les préceptes de la doctrine céleste et à montrer au peuple le chemin à suivre au milieu de l'iniquité si grande des temps.

Il fait une parfaite union d'esprit et de volonté, et là où il n'y a qu'une même cause, on doit employer une même façon d'agir. Veillez à ce que ne manquent jamais les écoles où les élèves soient très soigneusement imbus de la notion des biens célestes et de leurs devoirs envers Dieu, et dans lesquelles ils puissent avoir une connaissance profonde de l'Eglise et la soumettre à ses enseignements, de telle façon qu'ils comprennent et qu'ils sentent que l'on doit être prêt à braver pour elle toutes les épreuves.

La France est riche en exemples d'hommes éminents qui n'ont pas craint d'affronter, pour la foi chrétienne, toutes les calamités, et même la perte de la vie. Dans cette perturbation sociale que nous avons appelée, nombre d'hommes se sont rencontrés, d'une foi invincible, qui ont maintenu par leur courage et par leur sang l'honneur de leur patrie. Et dans les temps mêmes que nous traversons, nous voyons, en France, la vertu se soutenir dignement, avec l'aide de Dieu, au milieu des embûches et des périls. Le clergé s'attache à son devoir et le remplit avec une charité toujours prompte et habile à servir le prochain qui est le propre du prêtre. Des laïques en grand nombre font ouvertement et hardiment profession de la foi catholique ; ils rivalisent pour multiplier et varier les témoignages de leur dévouement envers ce Siège Apostolique ; ils pourvoient, au prix de grandes dépenses et de grands efforts, à l'éducation de la jeunesse et ils viennent en aide aux besoins publics avec une libéralité et une magnificence admirable.

Tous ces biens, qui donnent les meilleures espérances pour l'avenir de la France, il faudra non seulement les conserver, mais encore les augmenter par des efforts communs et par une sollicitude constante. Il faudra veiller, avant tout, à ce que les rangs du clergé soient de plus en plus renforcés par des hommes dignes et capables. Que l'autorité de leurs prélats

soit sacré pour les prêtres; que ces derniers soient convaincus que leur ministère ne sera ni saint, ni utile, ni respecté s'il n'est pas exercé sous la direction des évêques. Il faudra encore que les laïques distingués, dévoués à notre mère commune, l'Eglise, qui peuvent servir utilement la religion catholique par la parole et la plume, multiplient leurs efforts pour la défense de l'Eglise.

Pour obtenir ces fruits, il faut absolument que les volontés s'accordent et que l'action soit unanime. Nos adversaires ne désirent certainement rien plus que de voir des dissentiments entre les catholiques qui ne devront éviter rien avec plus de soin que la dissension, se rappelant cette parole divine: Tout royaume divisé en lui-même sera détruit.

Si donc quelqu'un est obligé, pour conserver l'union, de renoncer à son jugement particulier, qu'il le fasse de grand cœur, en vu du bien commun. Il faut que les écrivains catholiques n'épargnent aucun effort pour concourir en tout cette concorde et qu'ils préfèrent ce qui est d'utilité générale à leurs intérêts particuliers. Qu'ils favorisent toujours les entreprises communes, qu'ils se soumettent volontiers à la discipline de ceux que le *Saint-Esprit a mis comme évêques pour gouverner l'Eglise de Dieu*; qu'ils respectent leur autorité et qu'ils n'entreprennent rien contre la volonté de ceux qu'ils doivent regarder comme leurs chefs dans le combat pour les intérêts de la religion.

Enfin, selon la coutume suivie par l'Eglise dans les circonstances difficiles, que le peuple fidèle tout entier, sous votre direction, ne cesse de prier et de supplier Dieu pour qu'il abaisse ses regards sur la France et laisse la miséricorde l'emporter sur le courroux. La licence effrénée de la parole et de la presse a bien des fois outragé la majesté divine, et il ne manque pas d'hommes qui non seulement, dans leur ingratitude, répudient les bienfaits de Jésus Christ,

sauveur du monde, mais encore vont jusqu'à se faire, dans leur impiété, un titre de gloire de ne plus croire même à l'existence de Dieu. Aux catholiques ils appartiennent de réparer, par un grand esprit de foi et de piété, ces égarements pervers de l'esprit et de l'action, et de prouver publiquement qu'ils n'ont rien de plus à cœur que la gloire de Dieu, rien de plus cher que la religion de leurs ancêtres. Que ceux-là surtout dont la vie, plus étroitement liée à Dieu, s'écoule dans les cloîtres, s'exercent à une charité de plus en plus généreuse et s'efforcent d'apaiser le Seigneur par leur humble prière, leurs sacrifices volontaires et l'offrande d'eux-mêmes. Ainsi, par le secours de la divine miséricorde, nous en avons la confiance, les égarés reviendront à résipiscence et le nom français revivra dans son antique grandeur.

En tout ce que nous avons dit jusqu'ici, reconnaissez, Vénérables Frères, l'amour paternel et l'affection profonde dont Nous entourons la France tout entière. Et Nous ne doutons pas que ce témoignage de Notre très vive sollicitude ne serve à fortifier et à resserrer les liens de l'union nécessaire entre la France et le Siège Apostolique, union qui, en tous les temps, a été pour l'une et l'autre la source d'avantages nombreux et considérables.

Dans cette pensée et avec joie, Vénérables Frères, Nous implorons pour vous et vos fidèles la plus grande abondance des biens célestes; et Nous vous accordons très affectueusement dans le Seigneur comme gage et témoignage de Notre bienveillance particulière pour vous et pour toute la France la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 8 février 1884, de Notre Pontificat la sixième année.

LÉON XIII, PAPE.

PREMIÈRES ÉGLISES EN L'HONNEUR DE SAINTE ANNE.

Les traditions chrétiennes des temps apostoliques, relatives aux saints parents de la Vierge Marie, précieusement conservées dans la première église de Jérusalem, par ceux qui se faisaient honneur de leur lien de parenté avec eux, par les premiers évêques saint Jacques-le-Mineur et saint Siméon, ces traditions constantes ont reçu dans presque toutes les églises d'Orient la consécration du culte et de la praeeriturgique.

Les éclatants témoignages des saint Jean Chrysostome, saint Jean Damascène, saint Germain de Constantinople, saint André de Crète, saint Taraise, prouvent que le culte de sainte Anne a été en honneur dès les premiers temps du christianisme.

Quelque fortes que soient ces preuves, les exemples de nos pères dans la foi sont cependant des arguments encore plus entraînants. Nous aimons à le croire, le souvenir de leur piété et les monuments de leur confiance ne manqueront pas de réveiller notre émulation et de nous attirer irrésistiblement aux pieds de sainte Anne et de saint Joachim.

La dévotion à sainte Anne et à saint Joachim, dit le R. P. Laurent Mermillod, S. J., est aussi ancienne que le christianisme; leur culte dut prendre naissance en Palestine, dans les vallées et sur les collines qu'ils habitèrent. Les campagnes sanctifiées par leur vie toute céleste, la maison embellie de leurs vertus patriarcales, furent naturellement désignées à la piété des fidèles par des traditions encore vivantes. Inconsolables de la perte de Marie, ceux-ci se pressèrent sur les lieux où s'écoula son enfance et qui furent témoins de toutes les vicissitudes de sa vie, et tout ce qui de près ou de loin leur rappela Marie, Anne ou Joachim, leur devint comme sacré.

Des monuments attestent ce culte des premiers fidèles : les plus anciennes relations de la Terre-Sainte font mention des églises et des oratoires élevés à Jérusalem en leur honneur. Le comte Joseph qui vivait du temps de l'empereur Constantin, fit construire à Nazareth la première église qui comprit la grotte de l'Annonciation, et à Néocésarée, autrefois Séphoris, l'église qui s'éleva sur l'ancienne demeure de Marie et de ses ancêtres. Saint Epiphane en parle dans sa XXXe *hérésie* et le moine Antonin, au VIe siècle, nous dit qu'elle était sous l'invocation de Marie. Plus tard elle passa sous le vocable de sainte Anne et de saint Joachim et fut rasée par Saladin, après la défaite de Tibériade, 1187. Les fragments d'architecture gothique qu'on remarque parmi ses débris, accusent une restauration au temps des croisades, peut-être par saint Louis. Les franciscains de Nazareth, propriétaires de ces ruines, vont y célébrer la messe tous les ans, à la fête de sainte Anne.

Une autre église, construite sur l'emplacement de la maison habitée par saint Joachim et sainte Anne, rappela le lieu de leur rencontre à Jérusalem et leur séjour dans cette ville au moment de la Conception de leur fille. Au VIe siècle le moine Antonin la désigne sous le nom de basilique de sainte Marie, et l'on ignore à quelle époque elle prit le nom d'*église de sainte Anne* qu'elle a conservé depuis. Elle était accompagnée alors par deux communautés fort nombreuses et un hospice non moins considérable. Par suite des diverses vicissitudes qu'a subies cet édifice le sol s'est trouvé considérablement exhaussé, et la chambre dans laquelle la divine Mère du Sauveur fut appelée à l'être est devenue un caveau. Il se trouve placé sous le chœur de l'église ; les religieux qui vont y dire la messe aux fêtes de la Vierge et de sainte Anne, et les pèlerins qui vont le visiter, ne peuvent y pénétrer que par le moyen d'une échelle.

En 1856, l'emplacement et le peu de débris qui en restaient furent vendus à la France, en vertu des droits qui lui étaient conférés par les anciennes capitulations. Maintenant une nouvelle église s'élève au même lieu par les soins de la France. Une pierre du sanctuaire de l'église de sainte Anne, de Jérusalem, a été apportée le 13 février 1861, au pèlerinage Sainte-Anne, près Auray, en souvenir de cette prise de possession.

— 000 —

### LE DIMANCHE

Comment, vous fermez votre atelier le dimanche ! disait-on à un entrepreneur de menuiserie ; mais vous ne faisiez pas ainsi autrefois.

— Un jour répondit l'interlocuteur, je suis entré à la Madeleine ; c'était le dimanche matin, on prêchait, et le prédicateur, parlant du travail du dimanche, expliquait que ceux qui travaillent le dimanche **VOLENT DIEU**. Il établissait que c'était plus mal que de **VOLER LES HOMMES**. Cette pensée m'a frappé, que Dieu ne nous ayant pas voulu donner ce jour là nous ne devons pas le lui prendre, et, depuis, j'ai toujours suspendu mes travaux le dimanche.

— Et vos affaires ne vont pas plus mal ?

— Mais non, elles vont mieux.

— 000 —

### FAVEURS OBTENUES.

*Amqui.*— Je demande très-humblement pardon à la glorieuse sainte Anne d'avoir tant retardé à venir la remercier d'une faveur signalée que j'ai obtenue par son intercession, il y a bientôt huit ans. Grâce à sainte Anne, j'ai été guérie d'un mal d'yeux qui, au dire des médecins et de tous ceux qui me voyaient devait me faire perdre complètement le vue. J'avais

la vue tellement courbée que je me conduisais avec une grande difficulté.

Après trois ans de souffrance, j'ai été subitement guérie par l'intercession de sainte Anne. Le Rév. M. D. Morisset, qui, à cette époque, était curé de la paroisse de Ste Angèle, où je restais alors peut attester ce fait. Les paroissiens eux-mêmes en ont été témoins. Moi, qui ne pouvais pas lire à cause de la faiblesse de mes yeux, j'ai, grâce à la miséricordieuse intervention de sainte Anne, recouvré la vue suffisamment pour lire et instruire mes enfants.

Un peu plus tard j'ai aussi obtenu deux autres faveurs extraordinaires par l'intercession de sainte Anne.

Louée et vénérée soit la glorieuse Mère de la Vierge Marie!

SOPHIE AUBIN, épouse de Christophe Côté.

*Trois-Pistoles* - Remercîments éternels à sainte Anne pour la guérison d'une dyspepsie invétérée.

C. PARENT.

— 000 —

#### NOUVELLES DU DIOCÈSE.

Le sept du courant le Très-Révêrend Edmond Langevin, Vicaire-Général, a donné l'habit des Sœurs de la Charité aux trois postulantes dont voici les noms: Georgiana Cayouette dite Sr Ste Marie Madeleine, Théodora Ruest dite Sr St Michel Archange et Clarina Fraser dite Sr Ste Marie du Rosaire.

Le 2 janvier dernier, chez les Sœurs des Petites-Ecoles, Monsieur le Vicaire-Général admettait aux vœux de religion Delle Marie-Anne Audet, en religion Sœur Marie François Xavier, et donnait l'habit à Delle Héloïse Desjardins dite Sr Marie Augustin.

Le révérend M. Monet (Octave), ancien curé de St Barnabé, diocèse de St Hyacinthe, décédé le 13 du courant, appartenait à la société d'une messe, section provinciale.

F. X. CLOUTIER, Ptre.  
*Pro-Secrétaire.*

Evêché de Rimouski, 17 mars 1884.

Le huit du courant, Mgr l'Evêque de St Germain de Rimouski a fait dans sa cathédrale les ordinations suivantes :

*Prêtre* : Mr Léon d'Auteuil.

*Diacre* : Mr Elias Morris.

*Sous-diacres* : MM, Joseph David Rioux et Joseph Raymond Roy dit Lauzier.

Le Rév. M. Antoine Annibal Soucy, ci-devant vicaire de la cathédrale a été nommé vicaire de Ste Cécile du Bic.

Le Rév. M. Léon d'Auteuil a été nommé vicaire de la cathédrale.

F. X. CLOUTIER, Ptre,  
*Pro-Secrétaire.*

Au Séminaire, le 11 du courant, la St Thomas se célébrait comme l'année dernière avec une pompe extraordinaire. Une assistance, aussi nombreuse que distinguée, avait pris place dans la chapelle, lorsque entra processionnellement Mgr de Rimouski, accompagné de monsieur le Grand-Vicaire et de M. le Chanoine Saucier. Mgr Guay, Protonataire apostolique, précédait Mgr Langevin. M. le Chanoine Desjardins chanta la grand'messe, assisté des abbés Sirois, diacre, et Rioux, S-diacre. On remarquait au chœur les RR. MM. J. Rioux, A Audet, A. Bélanger, A. Bérubé, A. Gagnon et L. d'Auteuil, prêtres.

Le chœur des élèves exécuta, d'une manière bril-

lante, la messe du second ton harmonisée. Divers morceaux d'un mode grave et solennel, qui va si bien à une cérémonie religieuse, réhaussèrent l'éclat de la fête. M. le chanoine Saucier fit le sermon de circonstance.

A 3 heures, les élèves du Grand-Séminaire. soutinrent une thèse qui intéressa beaucoup leurs auditeurs. Il s'agissait de prouver la vraie religion. M. l'abbé d'Auteuil, jeune prêtre ordonné il y a quelques jours, développa la thèse avec un grand luxe d'arguments. Elle fut attaquée par MM. Côté, Beau-lieu, Belles-Isles et Morris, et défendue par MM. Martin, Pelletier, Dufour et Ruest.

A 5 heures, il y eut salut solennel, chanté par Sa Grandeur. Après le souper, les élèves de Philosophie junior examinèrent eux aussi, selon la méthode scholastique, si la loi naturelle a une sanction divine. M. Félix Rouleau présenta un rapide tableau de la philosophie dans tous les siècles, et le rôle que joue St Thomas dans la philosophie chrétienne. M. Timothée LeBel développa la thèse, qui fut attaquée par MM. A. Belles-Isles, Fl. Lavoie et A. Arsenault. MM. D. LeBel, T. LeBel et F. Rouleau y répondirent. La bande Ste Cécile se montra digne d'elle-même, et tout le monde se retira content et satisfait.

Les élèves de cette maison en conserveront longtemps le souvenir, comme d'une de ces fêtes de famille où tous les cœurs battent à l'unisson sous le regard bienveillant d'un même père.

---

000

PETITES NOTES.

*Pèlerinage en Terre Sainte.*—Voici les noms des compagnons de M. l'abbé Provancher partis pour le pèlerinage en Terre Sainte :

M. l'abbé Bochet, curé de Tingwick ; M. l'abbé T. Quinn, curé de Kingsey ; M. l'abbé Rioux, curé de Ste Monique ; M. l'abbé Lafortune, de l'église St Jean Baptiste de

Montréal; M. l'abbé Noël, vicaire à Lévis; M. l'abbé Barry, V. G., curé de Caraquet, N-B; M. l'abbé Martineau, curé de Tracadie, N. B; M. l'abbé Provancher, directeur du pèlerinage; M. Rho, artiste de Bécancour; M. G. Ledoux, bourgeois, de Saint Jean Chrysostôme, Montréal; M. Lefebvre, fabricant, de Montréal.

Nous accusons avec plaisir réception du quatrième livret du PROPAGATEUR DE LA DÉVOTION A SAINTE PHILOMÈNE AU CANADA. Publié sous la direction de M. l'abbé A. C. H. Paquet, curé de Ste Pétronille, *Le Propagateur* devient de plus en plus intéressant et édifiant. Son cadre s'élargit à mesure que la dévotion à sainte Philomène se développe, et fournit aux personnes pieuses une lecture attrayante et solide.

M. l'abbé Paquet a reçu dernièrement un précieux encouragement de la part de Son Excellence le Commissaire Apostolique au Canada, Dom Henri Smeulders, qui a daigné bénir l'excellente œuvre que M. le curé de Ste Pétronille s'est imposée et qu'il dirige avec tant de zèle.

On peut se procurer *Le Propagateur de la dévotion à sainte Philomène* à raison de cinq centins par livret en s'adressant par la poste à M. l'abbé A. C. H. Paquet, curé de Ste Pétronille, Ile d'Orléans.

Vendredi, le 7 de ce mois, on a célébré, dans la Basilique de Sainte-Anne d'Auray, la fête de la découverte de la statue miraculeuse de sainte Anne.

Mgr Bécel, évêque de Vannes, a présidé la cérémonie.

Voici le programme de la fête. A neuf heures, messe solennelle.—Sermon breton par M. LeBayon, recteur de Saint-Goustan.

A onze heures, dernière messe.

A deux heures, vêpres pontificales.— Procession à la Scala Sancta.— Bénédiction du très Saint Sacrement.

Dans notre prochain numéro, nous donnerons un compte-rendu de cette fête.

*Semaine de Vannes.*